

sont pas graves. Le Haut-Commissariat canadien a obtenu des autorités pakistanaises que les Canadiens travaillant sur les lieux soient protégés nuit et jour.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IRAQ—LES PROTESTATIONS CONTRE LES EXÉCUTIONS

M. David Lewis (York-Sud): Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur? Comme d'autres exécutions publiques doivent avoir lieu en Irak demain, selon les rumeurs, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien a protesté auprès du gouvernement irakien contre ces exécutions et s'il lui a demandé de les contremander?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien est très inquiet d'apprendre que de nouvelles exécutions en masse pourraient avoir lieu en Iraq, après celles du 27 janvier et du 20 février. Les députés le savent, nous avons fait part aux autorités irakiennes de notre préoccupation d'ordre humanitaire au sujet des événements de ces deux derniers mois. En dehors de toutes considérations humanitaires, de tels actes risquent aussi de nuire aux chances d'aboutir à un règlement pacifique et accepté au Moyen-Orient. Je sais que le secrétaire général des Nations Unies suit la situation de très près.

Aujourd'hui j'ai demandé à mes fonctionnaires ce que le secrétaire général avait dit. Il a fait, m'a-t-on dit, une déclaration très prudente, reflétant notre souci à tous de ne rien faire pour aggraver la situation. Le secrétaire général a dit qu'il suivait cette affaire de très près, qu'il est même entré en rapport avec les deux gouvernements en cause pendant le week-end et qu'il serait contraire à l'intérêt public d'en dire plus. J'espère donc de tout cœur que les autorités irakiennes éviteront de prendre des mesures susceptibles de détériorer davantage la situation et de prolonger les efforts de pacification.

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il informer la Chambre à quels deux gouvernements le secrétaire général des Nations Unies faisait-il allusion? S'agit-il de l'Iraq et d'Israël? Voudrait-il aussi nous dire s'il a demandé à notre ambassadeur à Téhéran qui, sauf erreur, représente aussi le Canada près l'Iraq, de présenter aujourd'hui des instances personnelles à ce sujet?

L'hon. M. Sharp: Si j'ai bien compris, monsieur l'Orateur, le secrétaire général faisait allusion à l'Iraq et à Israël. Comme le député

[L'hon. M. Sharp.]

le sait, j'ai reçu certaines instances du Canadian Jewish Congress et d'autres intéressés qui nous demandaient d'amorcer toute initiative possible en vue de prêter main-forte aux Juifs d'Iraq. Je dois agir avec prudence, me semble-t-il, à la lumière de ces considérations. Je vais tenir compte de la suggestion du député que nous devrions présenter de nouvelles instances. Par contre, je lui signale que nous pouvons trouver d'autres moyens de rendre service à ces malheureux.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le ministre peut-il nous dire si les arrangements progressent quant à l'acceptation possible par le Canada de Juifs du Moyen-Orient, en particulier de ceux d'Iraq?

L'hon. M. Sharp: Ces questions font leur chemin, monsieur l'Orateur, et j'espère être en mesure de présenter un rapport dans quelques jours.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES MESURES CONSÉCUTIVES AU RAPPORT WOODS

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Ma question s'adresse au ministre du Travail. J'ignore s'il peut répondre maintenant, mais je voudrais savoir, au sujet de la Commission d'étude Woods, si le gouvernement y donnera suite en présentant une mesure législative ou en déférant le rapport lui-même au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je projette de modifier ou de reviser la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Assurément, je tiendrai compte des recommandations du rapport Woods. Nous n'avons pas décidé encore comment nous procéderons à l'égard du rapport.

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION D'AGITATEURS—L'ÉTUDE DE LA QUESTION PAR LE COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): J'adresse cette question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Sauf erreur, on a déclaré officiellement au début de janvier que Gerry Rubin, le chef des yippies, ne pouvait être admis au Canada. J'ai appris qu'il a prononcé des discours la semaine dernière. Le ministre pourrait-il dire quelles sont les circonstances qui ont permis de modifier l'ordre donné en janvier et d'admettre ce fauteur de troubles révolutionnaires au Canada?